

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

1. – Vote des taux d'imposition 2017

Compte tenu de l'entrée de notre commune dans la communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et pour respecter le principe de neutralité fiscale pour les contribuables, la commune et la communauté d'agglomération, le conseil municipal adopte les taux d'imposition suivant pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation : 13.45 %

Taxe foncière (bâti) : 13.13 %

Taxe foncière (non bâti) 80.69 %

2. – Subventions aux budgets annexes

Pour l'équilibre des budgets annexes, le conseil vote une subvention de 29.001,00 € au budget « Auberge », et une subvention de 2.457,23.

3. – Vote des budgets

Les budgets 2017 sont adoptés à l'unanimité

Budget communal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 586.510,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 306.829,00 €

Budget « Auberge » :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 42.902,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 31.434,00 €

4. – Vente de terrain sectional du bois à Mr et Mme EMANUELY

A la suite de la consultation des membres de la section du bois qui s'est déroulée le 25 mars, et compte tenu du résultat du vote :

Nombre d'inscrits : 36

Nombre de suffrages exprimés : 28

Ont voté pour : 12

Ont voté contre : 16

Le conseil municipal décide de suivre l'avis des électeurs et de ne pas vendre la parcelle de terrain à Mr. Et Mme EMANUELY

5. – Demande d'acquisition de terrain à Orcignac

Pour la vente de terrain communal à Mr. Romain GILBERE, le conseil décide de se rendre sur place avant de prendre une décision

Pour la demande de Mr et Mme JEZEQUEL, le conseil décide de céder les parcelles cadastrées section AN, N° 444, d'une superficie de 43 M2, et AN, N° 445, d'une superficie de 42 M2.

6. - Mise en place du nouveau Régime Indemnitare (RIFSEEP)

Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place du nouveau régime indemnitare du personnel.